RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DE SUCCESSION

Formulaire obligatoire en vertu de l'article 800 du code général des impôts

N°2705-SD
(03-2022)
@internet-DGFiP

cerfa
11277*08

CADRE A REMPLIR PAR LE DEPOSANT (voir la notice n° 2705-NOT-SD)

Service de l'enregistrement (SPFE, SDE) (1) du domicile du défunt : SDE de PARIS SAINT SULPICE, centre des finances publiques, 9 place Saint-Sulpice (75292) PARIS CEDEX 06

Succession de : ☒ Mme ☐ M.

Nom de naissance du défunt : **MALLET** Prénom(s) : **Françoise Jeanne Marie**

Date de naissance : [redacted] Commune de naissance : [redacted]

Département de naissance PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT ou Pays :

Situation familiale : ~~☐ Célibataire~~ ~~☐ Partenaire lié par un PACS~~

[redacted] ~~(Précisez : séparé(e) de biens ☐ ; séparé(e) de corps ☐)~~

[redacted] de Monsieur Jean-Claude SMILENKO

~~Veuf(ve) de~~

Adresse du domicile : 23 rue Saint-Sulpice

Code postal : 75006 Commune : PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006)

Pays :

Profession : retraitée

Décédé(e) à Paris 15ème Arrondissement Code postal : 75015

Le **28/05/2022**

6265004 ACV ACV 123513

Cachet de l'étude

MONASSIER & ASSOCIÉS
OFFICE NOTARIAL
1 bis, avenue de Villars
75340 PARIS CEDEX 07
Tél. 01 53 59 69 00 - Fax 01 53 59 69 69

CADRES RÉSERVÉS A L'ADMINISTRATION (à remplir par le SPFE, SDE (1) du domicile du défunt)

Référence comptable : _____ Déclaration 2705-SD n° _____

du _____

Déclarations et paiements :

Nature	Date	N°	Sommes versées en euros
		Total	

Annotations diverses : Fiche de décès annotée ☐

La déclaration comporte des titres de société :

- Titres cotés ☐
- Titres non cotés ☐

(1) SPFE : Service de la publicité foncière et de l'enregistrement.
SDE : Service départemental de l'enregistrement

LS

CADRES A REMPLIR PAR LE DEPOSANT

Dispositions relatives à la situation patrimoniale

Date du mariage :

Régime matrimonial adopté par les époux :

En cas d'absence de contrat de mariage, cocher la case : ☐

En cas d'existence d'un contrat de mariage :

Date du contrat de mariage :

Nom et adresse du notaire : , notaire à .

Modifications du régime matrimonial :

Date de la décision du tribunal judiciaire :

OU

Dispositions éventuelles relatives au Pacte civil de solidarité

Date du PACS : Date d'enregistrement du PACS au tribunal judiciaire :

Dispositions éventuelles relatives aux donations entre époux

Date de l'acte :

Nom et adresse du notaire : Maître , notaire à

Quotité (part disponible) choisie :

Dispositions testamentaires

Date du testament : Date du codicille (s'il y a lieu) :

Date de dépôt à l'étude notariale (en cas de testament olographe) :

Nom et adresse du notaire :

Contrat d'assurance souscrit en cas de vol d'objets d'art ou de collection :

Nom ou dénomination sociale de la compagnie d'assurance :

Adresse :

N° du contrat : Date de souscription :

Montant des valeurs assurées :

Donations, donations-partages et dons manuels consentis antérieurement par le défunt :

Remplissez ce cadre uniquement en présence d'une seule donation. S'il y a eu plusieurs donations, reproduisez sur papier libre le modèle proposé ci-dessous pour chacune des donations consenties par le défunt.

Date de l'acte de donation ou de donation-partage :

Nom et adresse du notaire :

Références de l'enregistrement : Date : N°:

Date de dépôt (ou de révélation de la déclaration du don manuel) :

Désignation du bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Montant des dons ou donations :

25

DÉCLARATION DE SUCCESSION
(feuille de suite)

DÉCLARANT

Héritiers
Monsieur Dimitri Baptiste SMILENKO, 16 rue Monge (75005) PARIS 5, [redacted].

Madame Zoé SMILENKO, 10 rue Sévigné (75004) PARIS, [redacted].

Qualité : ☐ [redacted] ☐ Légataire ☐ Donataire ☐ Tuteur ☐ Curateur ☐ Mandataire
☒ Héritier, lien de parenté : enfants
☐ Héritier, résidant en France depuis au moins 6 ans au cours des 10 dernières années :

DÉVOLUTION SUCCESSORALE (1)

PERSONNE DECEDEE

Madame Françoise Jeanne Marie **MALLET**, en son vivant retraitée, demeurant à [redacted] le [redacted]
[redacted] **NKO**, suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS (75000) le 21 juin 1984, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité [redacted].
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) (FRANCE), le 28 mai 2022.

Application du règlement successoral européen

En application du règlement de l'Union européenne numéro 650/2012 pris en son article 21-1, la loi civile applicable à l'ensemble d'une succession est celle de l'Etat dans lequel le défunt avait sa résidence habituelle au moment de son décès, par suite en l'espèce la loi successorale [redacted] est applicable.
Au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation, la résidence habituelle se définit comme le lieu où l'intéressé a fixé, avec la volonté de lui conférer un caractère stable, le centre permanent ou habituel de ses intérêts.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritiers

1°) Monsieur Dimitri Baptiste **SMILENKO**, directeur artistique, époux de

(1) Énoncez les noms, prénoms, domicile du conjoint survivant, des héritiers, donataires et légataires, leur lien de parenté avec le défunt, leurs date et lieu de naissance ainsi que, le cas échéant, les date et lieu de naissance de leurs enfants vivants au jour de l'ouverture de la succession pour le bénéfice de la réduction de droits prévue en faveur des héritiers ou légataires ayant au moins trois enfants (cf notice 2705-NOT, § Comment calculer, par étapes, l'impôt de la succession, 7ème étape).

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration

Madame Flavie Isabelle Juliette **FOOS**, demeurant à [redacted]
[redacted] à la mairie de PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006) le 2 décembre 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité [redacted]
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils.

2°) Madame Zoé **SMILENKO**, agent commercial immobilier, demeurant à [redacted].
[redacted] de Monsieur Ralph Carter **PARSONS** suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS (75000) le 9 décembre 2002, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité [redacted]
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Ses enfants sont nés de son union avec Monsieur Jean-Claude Pierre SMILENKO dont elle est divorcée.

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Dimitri **SMILENKO** et Madame Zoé **SMILENKO** sont habiles à se dire et porter héritiers réservataires de Madame Françoise MALLET, leur mère susnommée, ensemble pour le tout ou chacun divisément pour la MOITIE (1/2).

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

Notoriété

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Maître Anne-Claire CROSNIER-VAUDABLE, notaire à PARIS, le 26 septembre 2022.

Acceptation de la succession

Les soussignés acceptent purement et simplement la succession, déclarant avoir été parfaitement informés des conséquences de cette acceptation.

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le .....

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Assurance Bijoux – Objets d'art ou de collection Les soussignés déclarent qu'il n'existe aucune assurance pour les risques de vol ou d'incendie concernant le mobilier, les bijoux, objets d'art ou de collection (art 764 II CGI).		
Assurance-vie Les soussignés déclarent que la personne décédée n'avait souscrit aucun contrat d'assurance-vie pouvant entrer dans le cadre du régime des articles 757 B ou 990 I du Code général des impôts.		
Absence de donation antérieure Les soussignés attestent que la personne décédée n'a consenti à un titre et sous une forme quelconque aucune donation au profit de qui que ce soit pour quelque cause que ce soit.		
Absence d'inventaire Il n'a pas été dressé d'inventaire consécutivement au décès. Par suite les meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession seront évalués selon le forfait mobilier de 5% prévu au bulletin officiel des impôts BOI-ENR-DMTG-10-40-10-20-20120912.		
ACTIF DE SUCCESSION		
1°) A la banque dénommée CREDIT DU NORD SUCCESSIONS, 28 place Rihour BP 569 (59023) LILLE CEDEX : 1.1°) Un compte courant simple n° 30076 02033 267391 003 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde créditeur au jour du décès est de 12 664,26 €. Ci.....	12 664,26 €	
1.2°) Un compte courant simple n° 30076 02033 267391 003 94 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde au jour du décès est de 0,00 €. Ci.....	0,00 €	
1.3°) Un livret développement durable et solidaire n° 30076 02033 267391 423 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde en capital et intérêts au jour du décès est de 16,61 €.		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le .....

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
Ci.....	16,61 €	
1.4°) Un plan d'épargne en actions n° 30076 02033 267405 403 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 1,00 €.		
Ci.....	1,00 €	
1.5°) Un livret A n° 30076 02033 267405 419 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 25,19 €.		
Ci.....	25,19 €	
1.6°) Un compte sur livret n° 30076 02033 267405 420 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde créditeur en capital et intérêts au jour du décès est de 15,75 €.		
Ci.....	15,75 €	
1.7°) Un plan d'épargne en actions n° 30076 02033 267405 764 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde au jour du décès est de 0,00 €.		
Ci.....	0,00 €	
1.8°) Un livret A n° 30076 02051 273039 419 00 ayant pour titulaire Madame Françoise Jeanne Marie SMILENKO et dont le solde au jour du décès est de 0,00 €.		
Ci.....	0,00 €	
2°) Une (1) action détenue dans la société par actions simplifiée dénommée 28 CONSEILS au capital de 1 000,00 € , dont le siège social est à PARIS (75004) 10 rue de Sévigné, identifiée au SIREN sous le n° 901355560. La valeur de ladite action s'élève, à raison de 10,00 € l'action, à la somme de 10,00 €		
Ci.....	10,00 €	
3°) Le bien immobilier ci-après désigné : **LA TOTALITE (1/1) EN PLEINE PROPRIETE** A PARIS 6ÈME ARRONDISSEMENT (75006) 23 Rue Saint Sulpice. Comprenant: Un principal corps de bâtiment élevé sur caves, d'un rez-de-chaussée, de trois étages carrés et d'un quatrième étage lambrissé. Au fond de la cour, un petit pavillon élevé sur terre plein, d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Cour entre les bâtiments.		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le .....

Signature(s) :

[redacted]

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	AJ	18	23 RUE SAINT SULPICE	00 ha 02 a 76 ca

Total Surface : 00 ha 02 a 76 ca

- Lot numéro 8 :

Au quatrième étage, la chambre numéro deux.
Droit à l'usage des water-closets et poste d'eau communs du quatrième étage.
Avec 16 / 1042 des parties communes générales.

Ci..... 200 000,00 €

Forfait mobilier de 5% - Détail du calcul

Assiette du forfait :

Biens de succession :
Total brut de la succession = 212 732,81 €
*(2) Soit la somme de 212 732,81 €

Assiette du forfait 5% [(1)+(2)] : 0,00 € + 212 732,81 € = 212 732,81 €

Le montant du forfait est fixé à la somme de ..... 10 636,64 €

TOTAL ACTIF BRUT DE SUCCESSION..... 223 369,45 €

PASSIF DE SUCCESSION

1°) La taxe foncière de l'année 2022 portant sur le bien situé à [redacted] pour un montant de 110,00 €

Ci..... 110,00 €

2°) Les frais funéraires portés pour un montant forfaitaire de 1500 Euros, montant maximum autorisé par l'administration fiscale qu'il y ait ou non production de facture.

Ci..... 1 500,00 €

TOTAL PASSIF DE SUCCESSION ..... 1 610,00 €

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le .....

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration
BALANCE		
Actif brut de succession	**223 369,45 €**	
Passif de succession	**1 610,00 €**	
Actif net de succession	**221 759,45 €**	
A ajouter montant taxable des contrats d'assurance-vie	**0,00 €**	
A ajouter montant des donations rapportables	**0,00 €**	
Masse taxable	**221 759,45 €**	
Total des donations non rapportables	**0,00 €**	

PARTS IMPOSABLES ET LIQUIDATION DES DROITS

Monsieur SMILENKO Dimitri

Part lui revenant ..... **110 880 €**
Représentant savoir :
Part légale ..... 110 880 €
221 759,45 x 1/2 = 110 879,73

A déduire :
Abattement ..... 100 000 €
Abattement déjà utilisé ..... NEANT
Abattement résiduel ..... 100 000 €

Part nette taxable ..... **10 880 €**
DROITS BRUTS A PAYER ..... **684 €**
Calcul des droits :
8 072 € ..... à..... 5% ..... = 403,60 €
2 808 € ..... à..... 10% ..... = 280,77 €

Total .... 684,00 €

DROITS NETS A PAYER ..... **684 €**
Acompte déjà versé ..... NEANT
DROITS NETS RESTANT A PAYER ..... **684 €**

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le .....

Signature(s) :

ACTIF ET PASSIF DE LA SUCCESSION

Précisions :
- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
- pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « - » devant chaque montant

ATTENTION :
- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant en euros	Réservé à l'administration

Madame SMILENKO Zoé

Part lui revenant ..... 110 880 €
Représentant savoir :
Part légale ..... 110 880 €
221 759,45 x 1/2 = 110 879,73

A déduire :
Abattement ..... 100 000 €
Abattement déjà utilisé ..... NEANT
Abattement résiduel ..... 100 000 €

Part nette taxable ..... 10 880 €
DROITS BRUTS A PAYER ..... 684 €
Calcul des droits :
8 072 € ..... à..... 5% ..... = 403,60 €
2 808 € ..... à..... 10% ..... = 280,77 €

Total .... 684,00 €

DROITS NETS A PAYER ..... 684 €
Acompte déjà versé ..... NEANT
DROITS NETS RESTANT A PAYER ..... 684 €

TOTAL DES DROITS A PAYER ..... 1 368 €
TOTAL DES ACOMPTES VERSES ..... NEANT
RESTE A PAYER ..... 1 368 €

Les déclarants affirment sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages.

Ils affirment en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à leur connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.

[redacted]

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en 9 pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

A _____, Le .....

Signature(s) :

[redacted]